

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 26 juin 2015

**Service instructeur**  
Direction des Finances

1<sup>ère</sup> **Commission** - N° CG-2015-6-1-7

**Service consulté**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de valider définitivement l'affectation des résultats de l'exercice 2014 constaté au compte administratif.

Il vous est ainsi proposé d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 68 299 026,24 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 €, le solde, soit 67 170 609,86 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté.

Ces résultats avaient fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif 2015.

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice dans le compte administratif.

L'instruction relative à la nomenclature M52 précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur, les résultats cumulés de l'exercice 2014 ont été intégrés dans l'équilibre du budget primitif 2015. Un mandatement complémentaire de 1 646 028,38 € a cependant dû être établi au courant du mois de février 2014 sur l'exercice 2014 pour corriger le rattachement à l'exercice du montant des intérêts courus non échus. Le présent rapport a ainsi pour objet de rectifier l'affectation provisoire votée le 13 mars 2014 pour la reprise anticipée au budget primitif 2015.

Ainsi, le résultat définitif se présente comme suit :

• **En investissement :**

Total des mandats :	211 718 998,03
Total des titres :	230 399 894,12
Résultat de l'exercice :	18 680 896,09
Report résultat exercice 2013 :	- 19 809 312,47
Soit un résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2014 :	- <b>1 128 416,38</b>

• **En fonctionnement :**

Total des mandats :	687 415 918,46
Total des titres :	699 344 312,49
Résultat de l'exercice :	11 928 394,03
Report résultat exercice 2013 :	56 370 632,21
Soit un résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2014 :	<b>68 299 026,24</b>

Les montants retenus pour la constatation du résultat et son affectation sont conformes à ceux qui figurent sur le compte de gestion du Payeur départemental.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'affecter de manière définitive l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 68 299 026,24 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 € (nature 1068), le solde, soit 67 170 609,86 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN